

1 décembre, 2008

M. Robert A Morin
Secrétaire général
CRTC
Ottawa (Ontario) K1A 0N2

**Objet : Entrée en concurrence 9163-7918 Québec inc. (CoopTel) dans les circonscriptions de
Lac-Drolet, Scotstown et South Durham**

Monsieur le Secrétaire général,

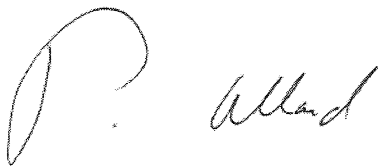
Conformément aux procédures en matière d'entrée en concurrence établies dans la Décision Télécom CRTC 97-8, *Concurrence locale*, 9163-7918 Québec inc. désire aviser le Conseil de son intention d'entrer en concurrence locale dans les circonscriptions de Lac-Drolet, Scotstown et South Durham. La date de mise en service commerciale pour ces 3 circonscriptions est prévue le 8 décembre 2008.

9163-7918 Québec inc. confirme qu'elle a pris connaissance des obligations prescrites dans la Décision 97-8 à l'égard des ESLC et s'y conforme.

Ci-joint en annexe les cartes de circonscriptions mentionnées ci-dessus.

Une copie de la présente est fournie au Conseil et aux parties intéressées par courriel.

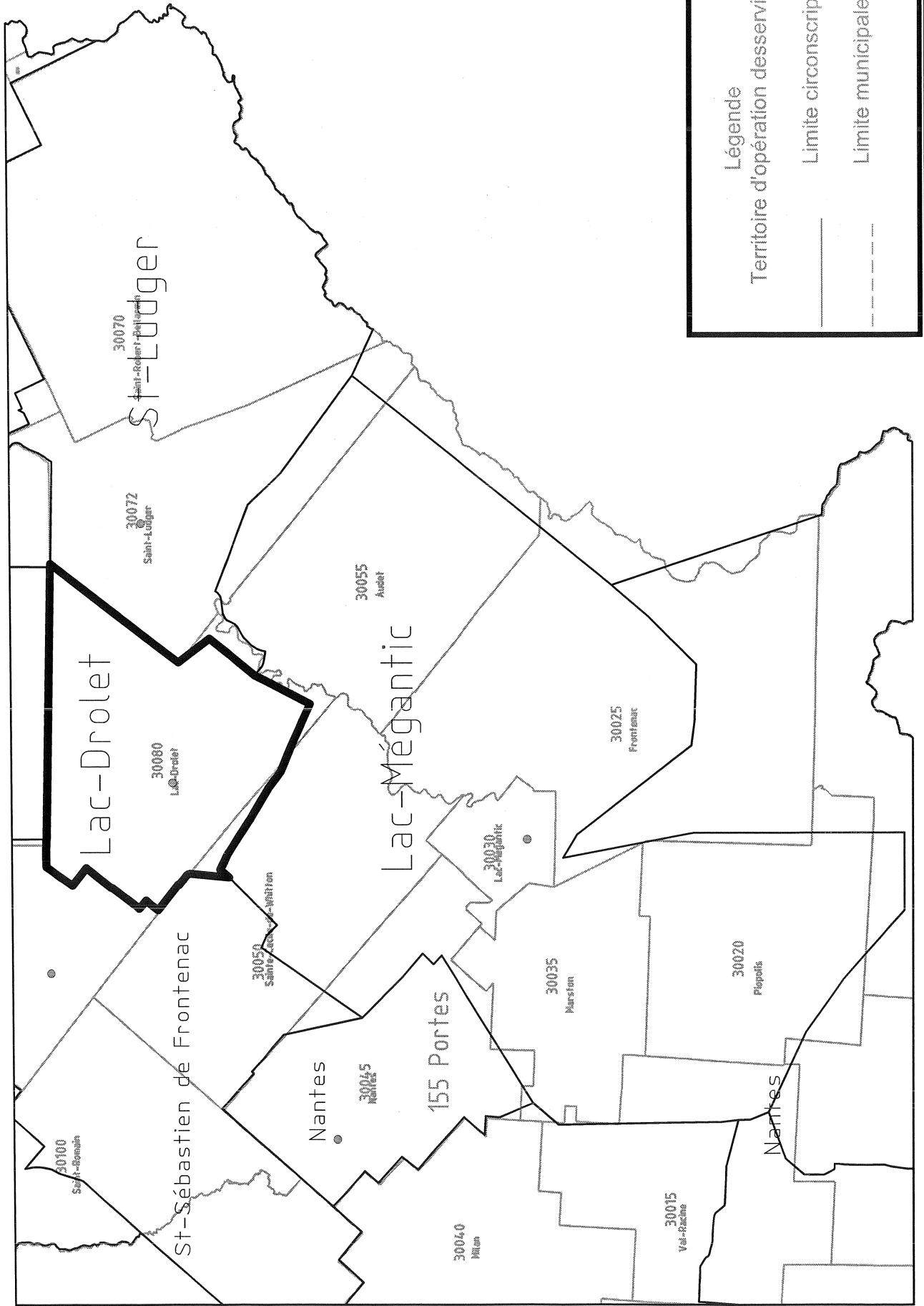
Nous vous prions de recevoir, monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



CC : M. David E. Palmer, Bell Canada
M. Glenn Pilley, Canadian Numbering Administrator
M. J.R. Sarrazin, Canadian LNP Consortium inc.
M. Stephen Whitehead, Canadian Portable Contribution Consortium inc.
M. Garth Steele, Central Fund Administrator
ESLC et ESLC proposées

***** FIN DU DOCUMENT *****

Territoire d'opération circonscription Lac-Drolet (Québec)



Légende

Territoire d'opération desservi

Territoire d'opération circonscription Scotstown (Québec)

